

**District de la Vienne****Siège social :**

1 rue François Prat -86000 POITIERS

**Accueil :**

Tél. : 05.49.61.17.35

Fax : 05.49.61.66.51

**Site et E-mail :**Site officiel : <http://foot86.fff.fr>Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)**Horaires d'ouverture des Bureaux :**

Lundi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

Mardi : Fermé\* /13h30. 17h30

Mercredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

Jeudi : Fermé\* /13h30. 17h30

Vendredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

(\*Fermé : accueil physique et téléphonique)

N° 425 . Vendredi 19 avril 2019

## Pendant les vacances c'est TENNIS-BALLON (Futnet) !

Les mardi 23 et jeudi 25 avril 2019, le District de la Vienne de Football lance une compétition de **Tennis-Ballon (Futnet)** en 3 contre 3, ouverte aux licencié(e)s U15 et U17, filles et garçons.



Le nombre de équipes par site est limité à 12 donc les premiers à rendre réponse seront les premiers servis ! 6 sites, répartis sur la Vienne, permettront de se qualifier pour la finale qui aura lieu à Bonneuil-Matours le 1<sup>er</sup> juin.

**A vos baskets !**

## Inscrivez-vous dès maintenant !

Le formulaire de description est à renvoyer au District (par mail) dès que possible (voir dans « Informations diverses » du présent journal).

**AGENDA de la SEMAINE****Vendredi 19 avril**2<sup>ème</sup> tour Coupe Tassin**Samedi 20 et dimanche 21 avril**22<sup>ème</sup> journée National 310<sup>ème</sup> tour Coupe Nouvelle Aquitaine5<sup>ème</sup> tour Coupe Nlle-Aquitaine Fém.4<sup>ème</sup> tour Coupe Nlle-Aquitaine Futsal7<sup>ème</sup> tour Coupe Louis David5<sup>ème</sup> tour Coupe Jolliet Rousseau4<sup>ème</sup> journée Coupe Vienne Seniors à 8**Mardi 23 et mercredi 24 avril**

CPS U14 à Naintré

**Mardi 23 avril**

Tennis-Ballon

**Mercredi 24 avril**

Commission Sportive à 14h00

**Jeudi 25 avril**

Commission Discipline à 17h00

Tennis-Ballon

**Vendredi 26 avril**

Prépa. Ligue

**Sommaire**

Partenaire .....	p. 2
Convocation AG .....	p. 3
Avis aux clubs.....	p. 4
Avis aux arbitres.....	p. 5
Commission d'appel	o o o o o o o p. 7
Commission Sportive .....	p. 9
Commission Jeunes .....	p. 20
Informations diverses .....	p. 22

**Licences 2018/2019**

La LFNA vous rappelle que la date butoir pour enregistrer vos licences 2018/2019 est fixée au

**mardi 30 avril 2019 inclus**

**PARTENAIRE DE LA SEMAINE**

**ITEUIL SPORTS**  
Fabricant Matériels Sports Loisirs



## LE NOUVEAU BUT MOBILE LESTÉ FRANÇAIS

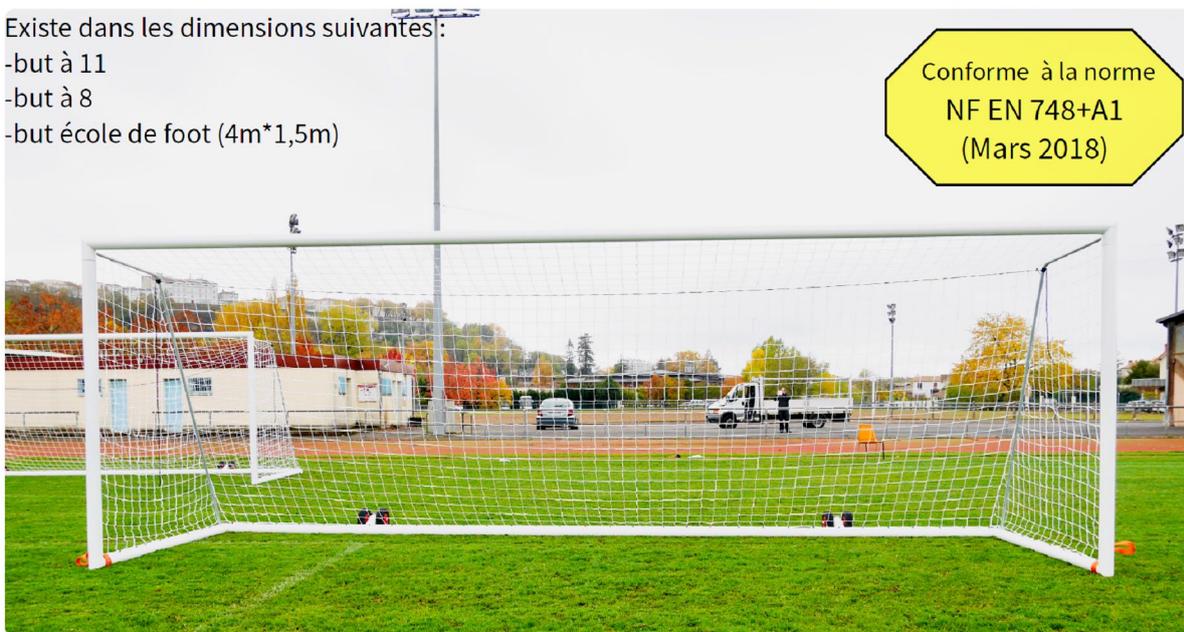
**ITEUIL SPORTS**

Contact : 05 49 55 00 98  
iteuil-sports@wanadoo.fr

Existe dans les dimensions suivantes :

- but à 11
- but à 8
- but école de foot (4m\*1,5m)

Conforme à la norme  
NF EN 748+A1  
(Mars 2018)



But mobile à 11 en aluminium renforcé 7,32\*2,44\*1\*2. Lest à insérer dans la transversale arrière (fourni). Deux trains de deux roues de diamètre 260 montées sur roulements à rouleaux. Filet sans noeud 4 mm (fourni). Poignées de déplacement intégrées.



Les roues doublées montées sur un train d'aluminium renforcé permettent de déplacer le but aisément y compris sur un sol meuble.

Le lest en lingots d'acier est livré avec le but. Il s'intègre dans la transversale arrière sans complication.



Il est équipé de poignées pour une bonne prise en main lors d'un déplacement. Deux adultes peuvent déplacer le but aisément.

**Sécuritaire.**  
**Durable.**  
**Maniable.**

  
**FABRIQUÉ EN FRANCE**  
Modèle déposé INPI



## CONVOCAATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des clubs de Football du département de la Vienne, vous êtes prié(e)s d'assister ou de vous faire représenter par un membre du bureau de votre club dûment mandaté à l'Assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football qui aura lieu le :

**Vendredi 31 Mai 2019 à 19h00**  
A Civray (salle La Margelle)

Les représentants des clubs seront accueillis à partir de 18h30.

### Ordre du jour provisoire :

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire
- 2. Accueil des participants par le Président du District, le Maire de la commune, le Président du club
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Financière du 30/11/2018 à Quinçay
4. Discussion et vote des rapports de la Secrétaire Générale et des commissions
5. Allocution du Président du District de la Vienne de Football
6. Etude des vœux retenus
7. Présentation des modifications des Statuts
8. Présentation et vote des :
  - règlements des compétitions Jeunes et Féminines
  - règlements spécifiques : Statut de l'Arbitrage . Discipline . Arbitre assistant bénévole
  - \* applicables à compter de la saison 2019 / 2020
9. Application du carton blanc sur toutes les compétitions départementales (Séniors . Jeunes - Féminines)
10. Présentation et vote du budget prévisionnel
11. Intervention des personnalités
12. Questions diverses
13. Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

### Vœux des clubs

Les clubs qui souhaitent proposer des vœux à l'Assemblée Générale du **vendredi 31 Mai 2019** doivent les faire parvenir au siège du District de la Vienne de Football soit :

- **en envoi recommandé sur papier à entête du club**, signé par le Président (le cachet de la Poste faisant foi).
- **Via Zimbra sur papier à entête du club**, signé par le Président

Date limite d'envoi le **vendredi 26 avril 2019, dernier délai**

### Demande de Trophée du District

Les demandes de trophées (fiche de renseignements dans « **informations diverses** » du présent journal) concernant les joueur(se)s et les dirigeant(e)s méritant(e)s doivent parvenir au District de la Vienne de Football **par la messagerie Zimbra**.

Date limite d'envoi le **lundi 29 avril 2019, dernier délai**

**La remise des trophées est effectuée lors de l'Assemblée Générale Financière.**



## AVIS AUX CLUBS

### Licences 2018/2019

La LFNA vous rappelle que la date butoir pour enregistrer vos licences est fixée **au mardi 30 avril 2019 inclus**.

Elle vous remercie de faire le nécessaire avec vos demandes en cours.

### Parcours Fédéral de Formation du Dirigeant

Le District de la Vienne et la R2F prévoient 3 modules de formation des dirigeants.

Vendredi 26 Avril 2019 :

18h-22h : Méthodologie de projet

Samedi 27 avril 2019 :

8h30-12h30 : Mobiliser et animer une équipe dirigeante au service d'un projet

13h30-17h30 : Construire et promouvoir un projet

Inscription disponible sur le site de la LFNA , rubrique formations/formations dirigeant(e)s.

### FINALES Challenge des Réserves et Coupe Jolliet Rousseau

**Le District de la Vienne recherche un site** (4 vestiaires joueurs . 2 vestiaires arbitres . 1 tribune si possible) pour l'organisation des finales du Challenge des Réserves et Jolliet Rousseau prévues **le dimanche 16 juin 2019**.

Les clubs intéressés doivent se manifester **avant le vendredi 10 mai 2019**.

### Journée de la Femme

A quelques jours de la Coupe du Monde Féminine, le District de la Vienne de Football a le plaisir de vous convier à la Journée de la Femme "Toutes ensembles"

**Le mercredi 1er mai 2019 au Stade de la Montée Rouge à CHATELLERAULT**

Les joueuses des catégories U6/U10F, U11/U13F, U14/U17F et SENIORS sont invitées à participer à des rencontres festives.

Tournoi à 8 pour les U11-U13, U14-U17 et Seniors : RDV à 9h - début tournoi à 10h

Pour les U6-U10 : RDV à 12h30 - plateau à 13h15 à 14h15.

Les clubs ayant que quelques licenciées peuvent participer. Des équipes seront constituées afin que toutes les jeunes filles puissent jouer. Merci d'en aviser le District par courriel.

### Challenge Départemental P.E.F.

Le District de la Vienne de Football organise un Challenge Départemental ayant pour objectif de mettre en avant 5 actions « Coup de Cœur » du Programme Educatif Fédéral.

Cinq catégories seront récompensées et recevront des dotations textiles siglées :

- U6 / U9
- U10 / U13
- U15 / U17
- U11 / U13 F
- U14 / U17 F

Conditions de participation :

1. Réaliser une action PEF d'ouverture ou au caractère inhabituel avec l'une des catégories concernées
2. Prendre des photos et/ou vidéos, voire convoquer la presse
3. Renvoyer la fiche action ainsi que les justificatifs avant le vendredi 3 mai 2019 à [district@foot86.ff.fr](mailto:district@foot86.ff.fr)



Toutes les fiches transmises depuis le début de la saison seront prises en compte pour ce challenge.

Une fois les productions reçues, un jury composé de membres du District se réunira pour déterminer les 5 lauréats. A vous de jouer !!

### Rassemblements à destination des jeunes filles âgées de 5 à 9 ans (U6F - U10F)

A quelques semaines du coup d'envoi de la Coupe du Monde Féminine, la Commission Féminine et de Féminisation du District, en relation avec les Conseillers Techniques, propose pour cette fin de saison des rassemblements à destination des jeunes filles âgées de 5 à 9 ans (U6F - U10F).

Ces plateaux seront l'occasion de faire jouer entre filles, ces petites souvent isolées dans leurs clubs et pratiquant habituellement en mixité !

Vous pourrez aisément apporter votre soutien à cette opération en incitant les jeunes filles à venir participer en nombre à ces manifestations, dont voici les dates :

- mercredi 1er mai : CHATELLERAULT (#Toutes ensemble) - 13h00 / 14h30 (à confirmer)
- samedi 11 mai : MONTMORILLON - 10h30 / 12h00
- samedi 25 mai : LIGUGE (Journée Nationale U6/U9) (horaires à confirmer)

Nous comptons sur vous pour relayer au mieux cette information auprès des éducateurs et des parents, pour faire de ces journées des moments inoubliables pour ces demoiselles et importants pour le développement du football d'animation féminin.

### Futnet – Tennis ballon

« Pendant les vacances c'est TENNIS-BALLON ! »

**Les 23 et 25 avril**, le District de la Vienne de Football lance une compétition de Tennis-Ballon (Futnet) en 3 contre 3, ouverte aux licencié(e)s U15 et U17, filles et garçons.

Le nombre de équipes par site est limité à 12 donc les premiers à rendre réponse seront les premiers servis !

6 sites, répartis sur la Vienne, permettront de se qualifier pour la finale qui aura lieu à Bonneuil-Matours le 1<sup>er</sup> juin.

Le règlement ainsi que le formulaire de description sont disponibles sur le site du District.

Le formulaire de description, à renvoyer au District avant **le 18 avril 2019**, est disponible dans les informations diverses du présent journal.

A vos baskets !

### PERMANENCE DES ARBITRES

**Permanence des arbitres ( 06 43 06 88 53 )**

**En cas de forfait, passé ce délai, les clubs devront prévenir l'arbitre désigné par courriel sur sa messagerie personnelle indiquée dans Footclubs avec copie au club adverse et au District.**



## AVIS AUX ARBITRES

### Réunion de fin de saison des Arbitres Vendredi 17 mai

Le Vendredi 17 mai à partir de 18h30 (lieu à fixer), la CDA organise sa réunion annuelle de fin de saison. Une convocation vous sera adressée prochainement.

### CONSIGNES ADMINISTRATIVES

#### RAPPORTS :

**Les rapports d'arbitrage** sont à saisir sur votre compte « Mon Espace FFF ».

Un mode opératoire sur les rapports d'arbitrage est disponible sur :

- le site du District, rubrique « Documents » - « Documents généraux » - « Arbitrage » : **Dématérialisation des rapports arbitrage et délégation**
- votre Espace FFF

Un outil d'aide à la **rédaction d'un rapport disciplinaire** est disponible sur :

- le site du District, rubrique « Documents » - « Documents généraux » - « Arbitrage » : **Aide à la rédaction d'un rapport d'arbitrage**
- votre Espace FFF

### Planning prévisionnel de la saison 2018/2019

- Vendredi 26 avril : prépa-Ligue
- Vendredi 10 mai : prépa-Ligue
- Mardi 14 mai : CDA plénière n°7
- **Vendredi 17 mai : réunion de fin de saison des arbitres**

### NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI à partir de 17h30 jusqu'au SAMEDI MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations de ~~astreinte~~ **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au SAMEDI MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

**06.43.06.88.53**

**En cas d'empêchement, à compter du samedi midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant. Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.**



## COMMISSION APPEL ET APPEL DE DISCIPLINE

Réunion du mardi 16 avril 2019  
PV n° 12

**Présents :** MM. GALLAIS Raymond (président), APERCE Jean-Michel (vice-président), VAUDEL Michel, Mme TOURRAIS Isabelle (secrétaire)

**Absents excusés :** MM. CAILLON Gérard, GIRET Jean-Pierre, RABEAU Jean

\*\*\*\*\*

### Configuration règlementaire

\*\*\*\*\*

#### Dossier n° 15 :

Appel du club de CHASSENEUIL/ST GEORGES de la décision de la Commission Sportive, Litiges et Contentieux, PV n° 32, du 03/04/19 publié sur le journal Foot Vienne le 05/04/19 concernant le match n° 20695101 Poitiers GIBAUDERIE È CHASSENEUIL/ST GEORGES 2 en D4 poule C du 31/03/19, et qui a décidé:

Courriel de l'Arbitre officiel de la rencontre M. Hugo CHAMOLEY (01/04/19 à 08h48) signalant ne pas avoir fait jouer le match en rubrique suite à un traçage en partie effacé.

Courriel du club de Poitiers GIBAUDERIE (01/04/19 à 09h02).

Courriel du club de CHASSENEUIL/ST GEORGES (03/04/19 à 13h03).

Compte tenu des circonstances, la Commission donne la rencontre à jouer le dimanche 21/04/19 à 15h, même terrain.

\*\*\*\*\*

Appel du club de CHASSENEUIL/ST GEORGES reçu par courriel le 09/04/2019 à 10h25.

Après vérification des identités, rappel de la procédure notamment les articles 188, 189, 190.4 et 128 des RG FFF,

**La commission, jugeant en appel et deuxième ressort,**

**Confirme la recevabilité de l'appel.**

#### **Concernant la procédure antérieure, elle entend :**

- Mme MOREAU Maryse présidente de la Commission Sportive Litiges et Contentieux.

Puis, **statuant sur le fond**, après avoir lu les différentes pièces du dossier, la commission entend ensuite :

Pour le club du CHASSENEUIL/ST GEORGES :

- M. BEGOIN François, président ;
- M. MONNEREAU David, banc de touche, éducateur ;
- M. JOYAUX Nicolas, capitaine, joueur n°10.

Pour le club Poitiers GIBAUDERIE :

- M. FATIHOU Ali, président, joueur n°2 ;
- M. ABAINÉ El Yadada, banc de touche, joueur ;
- M. MADI Mouhidine, capitaine, joueur n°5.

Pour la Commission Départementale d'Arbitrage :

- M. CHAMOLEY Hugo, arbitre officiel de la rencontre.

Concernant Mme MOREAU Maryse,

Considérant que Mme MOREAU confirme que le marquage du terrain est assuré par la ville de Poitiers et que le club de la GIBAUDERIE ne disposait pas des moyens matériels pour effectuer le traçage demandé par l'arbitre,

Précise que pour ces raisons la commission a donné le match à jouer le 21/04/2019,

Concernant le club de CHASSENEUIL/ST GEORGES, considérant que les membres présents :

- ont constaté que le traçage incomplet ne permettait pas le déroulement de la rencontre dans des conditions normales ;
- rappellent que dans ces conditions le règlement des terrains et installations sportives prévoit la perte du match pour l'équipe concernée,
- expliquent les raisons pour lesquelles la décision de première instance fixant le report de la rencontre le dimanche de Pâques les contraindrait certainement à déclarer forfait ;
- disent qu'ils deviendraient alors les victimes d'une situation dont ils ne sont pas responsables.



Concernant le club de Poitiers GIBAUDERIE :

Considérant que le président reconnaît le traçage insuffisant du terrain,  
Considérant qu'il a bien répondu à la demande de l'arbitre en appelant l'agent municipal d'astreinte,  
Considérant que ce dernier ne pouvait pas se déplacer dans les délais impartis,

Concernant l'arbitre de la rencontre, considérant que ce dernier :

- confirme que les lignes étaient difficilement visibles et par endroit inexistantes,
- a constaté que le club recevant n'a pu obtenir satisfaction malgré les démarches effectuées auprès de services municipaux,
- dit que dans ces conditions, il a décidé de ne pas faire jouer le match.

**La commission :**

Considérant l'article 143 des RG FFF ;

Considérant que le titre 2 des RG de la LFNA, dans son article 6.3 (terrains-sanctions) précise qu'en cas de terrain non réglementaire « le match peut être déclaré perdu par pénalité par la Commission compétente si des réserves ont été déposées et confirmées dans les formes réglementaires par le club adverse ».

Considérant que le club de CHASSENEUIL/ST GEORGES a bien rédigé ses remarques dans la rubrique « observations d'après match » mais que celles-ci n'ont pas été confirmées,

Considérant que les réserves au sujet des terrains doivent être formulées au plus tard 45 minutes avant l'heure officielle de la rencontre,

Considérant le courrier de la Direction des équipements sportifs de la ville expliquant les raisons pour lesquelles les équipes techniques logistiques n'ont pas pu rafraîchir les tracés du terrain, s'excusant pour le désagrément occasionné,

Considérant que suite à ce courrier la responsabilité du club de La GIBAUDERIE se trouve déchargée,

**Décide de confirmer la décision de première instance donnant le match à jouer. Mais dans un souci d'équité sportive, les clubs étant actuellement classés aux deux premières places de leur poule, et compte tenu des explications données par les clubs présents d'une part, des contraintes du calendrier de fin de saison d'autre part, la commission fixe cette rencontre à jouer le dimanche 26 mai 2019 et demande à la commission sportive de reporter la dernière journée de cette poule prévue à cette date au 02 ou 09 juin 2019. Dossier transmis à la Commission sportive.**

Les droits d'appel (81 ") ainsi que les frais de déplacement de l'arbitre (26,46 ") et des officiels (8,64 ") seront débités à CHASSENEUIL/ST GEORGES.

**Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 81 euros.**

Le Président  
GALLAIS Raymond

La Secrétaire  
TOURRAIS Isabelle



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 17 avril 2019  
Procès-verbal n° 34

**Présidente** Mme Maryse MOREAU

**Présents** MM. Roger GAULT, Gérard MOUSSAC, Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE

**Excusés** MM. Didier DANIEL et Éric MAIOROFF

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 33 sans modification

\*\*\*\*\*

### RAPPEL IMPORTANT

#### Article 26.C.2.b Participation aux rencontres

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional ou Départemental.

De plus, ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 7 rencontres officielles (championnats et coupes) avec l'une des équipes supérieures du club.

Cette règle s'applique depuis :

- le 13/14 avril 2019 pour les équipes réserves participant aux championnats de Départemental 1 à Départemental 5 (journées 18, 19, 20, 21 et 22).
- le 06/07 avril 2019 pour les équipes réserves participant aux championnats de Départemental 6 Niveau 1 (journées 6, 7, 8, 9 et 10).
- le 31/03/19 pour les équipes réserves participant au championnat Féminin de Départemental 1 (journées 16, 17, 9, 10 et 18)
- le 31/03/19 pour les équipes réserves participant au championnat Féminin de Départemental 2 (journées 7, 8, 9, 1 et 10)

**Précision : les 5 dernières journées sont les mêmes pour toutes les équipes qu'il y ait un forfait ou une exemption.**

#### Article 26.C.2.c Participation aux rencontres

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional ou Départemental.

Enfin les joueurs, ayant disputé l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour avec une équipe supérieure du club ou toute autre rencontre officielle se déroulant à l'une de ces dates, ne peuvent participer à un championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure du club.

- Il faut considérer que l'on ne parle que de journées de championnat.
- une journée de coupe intercalée n'entre pas en compte
- les joueurs ayant pris part à l'avant dernière journée de championnat ne peuvent pas participer avec une équipe réserve lors de la dernière journée de championnat.

### TIRAGE DES COUPES DEPARTEMENTALES

**Jeudi 02 mai 2019 à 18h30**  
dans les locaux de notre partenaire  
**RENAULT SACOA des NATIONS**



## TROPHEES des COUPES et CHALLENGES

**La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Coupes et Challenges avant le mercredi 29 mai 2019**

- Coupe Louis David : **Fleuré**
- Coupe André Tassin : **Buxerolles**
- Coupe Jolliet Rousseau : **Poitiers Gibauderie**
- Challenge des Réserves : **Montmorillon**
- Challenge Marcel Renaudie : **Buxerolles**

## FINALES - Challenge des Réserves - Coupe Jolliet-Rousseau

**Finales prévues le dimanche 16 juin 2019**

**14h : Challenge des Réserves**

**16h : Coupe Jolliet-Rousseau**

La Commission recherche un site pour l'organisation de ces deux finales.  
(4 vestiaires joueurs . 2 vestiaires arbitres . 1 tribune si possible)

**Les clubs intéressés doivent se manifester avant le vendredi 10 mai 2019**

\*\*\*\*\*

## DATES DE REPORTS DES JOURNEES DE COMPETITIONS NON-JOUEES

SAISON 2018 / 2019

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNEES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 Féminines	<u>J 09</u> : 09 décembre 2018	28 avril 2019
Départemental 1 Féminines	<u>J 10</u> : 03 février 2019	5 mai 2019
Départemental 1 Féminines	<u>J 18</u> : 28 avril 2019	19 mai 2019
Départemental 2 et 3 Féminines	<u>J 01</u> : 03 février 2019	5 mai 2019
Départemental 2 et 3 Féminines	<u>J 10</u> : 5 mai 2019	19 mai 2019
MATCHS de COUPES et CHALLENGES REPORTEES		
COMPETITION	JOURNEES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Coupe Louis David	<u>J 7</u> : 30 et 31 mars 2019	20 et 21 avril 2019
Coupe Jolliet-Rousseau	<u>J 5</u> : 30 et 31 mars 2019	20 et 21 avril 2019



Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
4	C	13	10/02/19 remis 31/03/20	20695101	Poitiers Gibauderie (1)	Chasseneuil St Georges (2)	Décision de l'arbitre : Traçage effacé	26/05/19
5	B	8	25/11/18 Remis 27/01/19	20695462	Leigné sur Usseau (2)	Buxeuil (1)	Décision de l'arbitre	21/04/19
5	B	9	02/12/18 Remis 27/01/19	20695468	Oyré Dangé (3)	Ingrandes (2)	Arrêté municipal	21/04/19
6 Niv. 1	F	3	03/03/19	21255243	Poitiers Beaulieu (1)	Vendelogne (1)	Terrain non tracé	21/04/19

## JOUEURS SUSPENDUS

### Liste des clubs susceptibles d'avoir un joueur suspendu (sous toute réserve).

#### Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86  
Antoigné  
Beaumont St Cyr  
Buxerolles  
Château Larcher  
Châtelleraut Portugais  
Chaunay  
Chauvigny  
Coussay les Bois  
Fleuré  
Fontaine le Comte  
GJ Foot Sud 86  
GJ Foot Val Vert  
GJ Vallées du Miosson  
La Ferrière Airoux

La Pallu  
La Puye la Bussière  
Latillé  
Lavoux-Liniers  
Leignes sur Fontaine  
Ligugé  
Marigny St Léger  
Mignaloux Beauvoir  
Migné Auxances  
Mirebeau  
Montamisé  
Montmorillon  
Neuville  
Nieuil l'Espoir  
Ozon

Poitiers 3 cités  
Poitiers Asac  
Poitiers Baroc  
Poitiers Cep 1892  
Poitiers Gibauderie  
Poitiers Portugais  
Sèvres Anxaumont  
Smarves  
St Savin St Germain  
Thuré Besse  
Valdivienne  
Vendelogne  
Vernon  
Vouillé

## OBLIGATIONS EN MATIERE D'EQUIPES DE JEUNES

### Situation au 17 avril 2019, sous réserve de décisions éventuelles pour les dossiers en cours.

La Commission a procédé au second examen de la situation des clubs soumis à l'obligation (le 1<sup>er</sup> examen ayant eu lieu en novembre 2018, PV n° 15)

Ce second examen a pour but de vérifier la participation régulière des équipes et des jeunes évoluant en entente ou groupement et de statuer définitivement sur la situation des clubs vis-à-vis de leurs obligations pour la saison 2018/2019

#### Départemental 1 :

À ce jour, les clubs concernés possèdent au moins deux équipes de jeunes : une équipe à 11 (de U14 à U19) et une équipe U13 ou une équipe U11 évoluant seules, en entente ou au sein d'un groupement ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2018/2019 à l'exception des clubs ci-après :

- Poitiers Asptt : manque 1 équipe à 11 au sein du GJ Cap Ouest. (2<sup>ème</sup> année d'infraction). Rappel du règlement : si un groupement n'est pas en règle, aucun club le composant ne l'est.



### Départemental 2 :

À ce jour, les clubs des équipes concernées possèdent au moins deux équipes de jeunes dans des catégories différentes (non compris U6-U9), évoluant seules, en entente ou au sein d'un groupement, ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2018/2019 à l'exception du club ci-après :

- Thuré Besse : pas d'équipe de jeunes (à l'exception de U6-U9) (1<sup>ère</sup> année d'infraction)

### Départemental 3 :

À ce jour, les clubs des équipes concernées possèdent au moins une équipe de jeunes (y compris U 6 . U 9), évoluant seule, en entente ou au sein d'un groupement, ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2018/2019 à l'exception des clubs ci-après :

- Biard : manque 1 équipe à 11 au sein du GJ Cap Ouest. (2<sup>ème</sup> année d'infraction).  
*Rappel du règlement : si un groupement n'est pas en règle, aucun club le composant ne l'est.*
- Poitiers Baroc : manque 1 équipe à 11 au sein du GJ Cap Ouest. (2<sup>ème</sup> année d'infraction).  
*Rappel du règlement : si un groupement n'est pas en règle, aucun club le composant ne l'est.*

### Sanctions pour toutes les Divisions :

En 1<sup>ère</sup> année d'infraction, le club bénéficiera d'une dérogation.

En 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année d'infraction, l'équipe en position d'accession en fin de saison, ne pourra accéder et sera maintenue avec des amendes ou des obligations de formation.

En 4<sup>ème</sup> année d'infraction, rétrogradation de l'équipe dans la division inférieure.

## DEPARTEMENTAL 1

### Match n° 20694071 : Neuville (2) È Château Larcher (1) du 13/04/19

Courriel de confirmation de réserves du club de Château Larcher (15/04/19 à 06h55)

- Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs Thomas DIAZ, Romain DELHOMME, Kévin RICHARD, Stanislas BOUBANE, Emilien DAMERON, Nicolas ROBERT, Antoine THIBAUT, Thomas BROIN, Abraham MALIBOUNGOU, Quentin CORDIER, Quentin KREMBSER, Francky PAPOT, Kévin COUTURIER, Nicolas MARIETTE du club de Neuville pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période.

- Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Neuville pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de trois joueurs ayant joué plus de sept matchs avec une équipe supérieure du club de Neuville (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La Commission,

Prend connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de Neuville (2) et de la situation des joueurs qui la compose, que seuls deux joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique sont mutés hors période (Abraham MALIBOUNGOU et Kévin COUTURIER).

Le joueur Thomas DIAZ était muté hors période jusqu'au 11/01/19 donc qualifié pour cette rencontre.

Considérant après vérification des feuilles de match de l'équipe de Neuville (1) évoluant en Régional 1 poule A et la participation de plus de 3 joueurs à plus de 7 matchs en équipe supérieure dans les 5 dernières journées.

Considérant que seul un joueur (Stanislas BOUBANE) a participé à 8 matchs (championnat et coupes).

Considérant que l'équipe de **Neuville (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

**Par ces motifs, dit les réserves non fondées** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation des réserves (38" ) seront débités au club de Château Larcher.

**Dossier classé.**

## DEPARTEMENTAL 3

### Match n° 20694734 : Béruges (1) È Mignaloux Beauvoir (2) en poule C du 14/04/19

Courriel de confirmation de réserve du club de Béruges (15/04/19 à 09h40)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Mignaloux Beauvoir pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Mignaloux Beauvoir (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).



La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification des feuilles de match de l'équipe de Mignaloux Beauvoir (1) évoluant en Régional 3 poule C et la participation de plus de 3 joueurs à plus de 7 matchs en équipe supérieure dans les 5 dernières journées.

Considérant que seul un joueur (Teddy COPPENS) a participé à 8 matchs (championnat et coupes).

Considérant que l'équipe de **Mignaloux Beauvoir (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

**Par ces motifs, dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Béruges.

**Dossier classé.**

#### DEPARTEMENTAL 4

##### **Match n° 20694836 : St Christophe (1) È St Léger de Montbrillais (1) en poule A du 10/02/19 remis au 31/03/19.**

Non-utilisation de la FMI. Courriel du club de St Christophe (01/04/19 à 08h27) signalant un dysfonctionnement de la tablette.

Courriel du club de St Christophe (08/04/19 à 12h43) qui fournit la composition de son équipe ainsi que les renseignements demandés.

La Commission attend toujours la réponse du club de St Léger de Montbrillais, à recevoir avant le mercredi 24/04/19.

Passé ce délai, l'équipe de St Léger de Montbrillais (1) aura match perdu par pénalité.

Frais de dossier : 32" au club de St Léger de Montbrillais.

**Dossier en instance.**

##### **Match n° 20695101 : Poitiers Gibauderie (1) È Chasseneuil St Georges (2) en poule C du 10/02/19 remis au 31/03/19.**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Hugo CHAMOLEY (01/04/19 à 08h48) signalant ne pas avoir fait joué le match en rubrique suite à un traçage en partie effacé.

La Commission prend note de la décision de la Commission d'Appel (PV n° 12 du 16/04/19) qui donne le match à jouer le 26/05/19.

Toutes les rencontres de la dernière journée de la poule C sont donc reportées au dimanche 09/06/19.

Les rencontres qui ne concerneront pas Poitiers Gibauderie (1) ou Chasseneuil St Georges (2) et qui n'auront pas d'incidence pour la montée ou la descente pourront être avancées (sous réserve de l'accord des deux clubs et de l'autorisation de la Commission).

**Dossier classé.**

##### **Match n° 20695147 : La Puye La Bussière (1) È Nouaillé (3) en poule C du 12/05/19**

Courriel du club de La Puye La Bussière (le 15/04/19 à 10h33) informant de la fermeture de l'accès au stade à partir de 14h à cause d'une course cycliste.

Dossier transmis à la CDA.

#### DEPARTEMENTAL 5

##### **Match n° 20695391 : St Genest d'Ambière (2) È Nord Vienne (2) en poule A du 14/04/19**

Courriel du club de St Genest d'Ambière (le 13/04/19 à 11h21)

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de St Genest d'Ambière (2) (sans déplacement de Nord Vienne (2)).

Amende de 31" au club de St Genest d'Ambière.

##### **Match n° 20695657 : St Savin St Germain (3) È Haims (1) en poule C du 14/04/19**

Courriel de confirmation de réserve du club d'Haims (14/04/19 à 21h39)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de St Savin St Germain pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de St Savin St Germain (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification des feuilles de match des équipes de St Savin St Germain (1) et (2) évoluant respectivement en Régional 2 poule C et Départemental 3 poule B et la participation de plus de 3 joueurs à plus de 7 matchs en équipes supérieures dans les 5 dernières journées.

Considérant que seuls trois joueurs (Anthony BAREGE, Benjamin BRISSONNET et Alexis FABIEN) ont participé à plus de 7 matchs en équipes supérieures (championnat et coupes).

Considérant que l'équipe de **St Savin St Germain (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

**Par ces motifs, dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.



Les droits de confirmation de réserve (38" ) seront débités au club d'Haims.

**Dossier classé.**

**Match n° 20695661 : La Trimouille (1) È La Chapelle Viviers (1) en poule C du 28/04/19**

Demande du club de La Chapelle Viviers (15/04/19 à 08h39) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.  
Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

**Match n° 20695667 : La Chapelle Viviers (1) È Bonnes (1) en poule C du 04/05/19**

Demande du club de Bonnes (15/04/19 à 21h13) pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.  
Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).  
Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants seront à la charge du club de Bonnes.

**Match n° 20695787 : Couhé (1) È Rouillé (2) en poule D du 14/04/19.**

Match arrêté à la 86<sup>ème</sup> minute.

Courriel du club de Rouillé (le 15/04/19 à 15h10) signalant la blessure des joueurs : Anthony MOREAU (joue droite), Jérémy VUZE (épaule gauche), Florian LEVEILLE (arcade sourcilière droite, gencive inférieure et genou droit) et d'un dirigeant (banc de touche) Julien GRUSON (main droite).

Feuille de match modifiée par le District.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

**Dossier en instance.**

### DEPARTEMENTAL 6 Niveau 1

**Match n° 21255016 : Leigné sur Usseau (3) È Ouzilly / Colombiers (1) en poule A du 14/04/19.**

Courriel du club de Leigné sur Usseau (le 13/04/19 à 12h41)

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Leigné sur Usseau (3) (sans déplacement d'Ouzilly / Colombiers (1)).

Amende de 15" au club de Leigné sur Usseau.

**Match n° 21255256 : Poitiers Beaulieu (1) È Les Roches / Smarves (2) en poule F du 14/04/19.**

Courriel du club de Les Roches La Villedieu (le 12/04/19 à 11h06)

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Les Roches / Smarves (2) (sans déplacement).

Amende de 15" au club de Les Roches La Villedieu.

### DEPARTEMENTAL 6 Niveau 2

#### Modifications

Afin d'apporter un peu plus de souplesse dans le déroulement du championnat de Départemental 6 Niveau 2 les modifications suivantes sont apportées :

- les forfaits seront comptabilisés mais il n'y aura pas de forfait général au-delà du 2<sup>ème</sup> forfait,
- les forfaits seront amendés à partir du 3<sup>ème</sup> forfait,
- les matchs non joués au 26/05/19 (dernière journée de championnat) seront donnés perdus par forfait à l'équipe qui a demandé le report (ou aux 2 équipes en cas d'accord des deux clubs).



Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	si match non joué le 26/05/19 perdu à	Report possible le
6 Niv. 2	A	1	03/02/19 remis 17/03/19	21255313	Sammarcolles (1) / ASM (3)	ASM (3)	19/05/19
6 Niv. 2	A	2	10/02/19 remis 31/03/19	21255315	Mouterre / 3 Moutiers (2) / ASM (3)	aux deux équipes	20/04/19 à 20h à Mouterre Silly
6 Niv. 2	A	2	10/02/19 remis 31/03/19	21255317	Sammarcolles (1) / Coussay / Mirebeau (2)	Coussay / Mirebeau (2)	28/04/19
6 Niv. 2	A	4	10/03/19	21255322	Moncontour (2) / Sammarcolles (1)	Moncontour (2)	21/04/19
6 Niv. 2	A	7	14/04/19	21255330	ASM (3) / Mouterre / 3 Moutiers (2)	aux deux équipes	27/04/19 à 20h si accord commune d'Angliers et Mouterre / 3 Moutiers (2)
6 Niv. 2	A	7	14/04/19	21255331	L'Envigne (3) / Moncontour (2)	aux deux équipes	27/04/19 à 20h à Scorbé Clavaux
6 Niv. 2	B	1	03/02/19 remis 17/03/19	21255344	Coussay les Bois (3) / Buxeuil (2)	Coussay les Bois (3)	19/05/19
6 Niv. 2	B	4	10/03/19	21255353	Coussay les Bois (3) / St Rémy sur Creuse (1)	Coussay les Bois (3)	21/04/19
6 Niv. 2	C	5	24/03/19	21255385	Lavoux Liniers (2) / Jardres (2)	aux deux équipes	28/04/19
6 Niv. 2	A	7	14/04/19	21255421	Journet (2) / Mazerolles Lussac / Sillars (3)	aux deux équipes	vendredi 19/04/19 à 20h à Journet
6 Niv. 2	F	3	03/03/19	21255470	La Ferrière Magné (2) / Château Larcher (3)	La Ferrière Magné (2)	21/04/19
6 Niv. 2	F	4	10/03/19	21255471	La Ferrière Magné (2) / Rouillé (3)	La Ferrière Magné (2)	19/05/19

**Match n° 21255360 : Vellèches (1) È Coussay les Bois (3) au Niveau 2 poule B du 14/04/19**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Coussay les Bois (3) (sans déplacement).

**Match n° 21255330 : ASM (3) È Mouterre/3 Moutiers (2) au Niveau 2 poule A du 14/04/19**

Courriel du club de l'ASM (14/04/19 à 23h37) demandant le report de la rencontre en rubrique au samedi 27/04/19 à 20h.

La Commission donnera un accord favorable après réception de l'attestation de la mairie d'Angliers et de l'accord du club adverse.

Par contre, si cette rencontre n'est toujours pas jouée au 26/05/19, elle sera donnée perdue par pénalité aux deux clubs.

**Match n° 21255315 : Mouterre/3 Moutiers (2) È ASM (3) au Niveau 2 poule A du 10/02/19 remis le 31/03/19 et à nouveau remis le 21/04/19**

Courriel des clubs de Mouterre Silly (14/04/19 à 14h24) et de l'ASM (14/04/19 à 23h37) demandant d'avancer la rencontre en rubrique au samedi 20/04/19 à 20h.

La Commission prend note de l'attestation du Maire de Mouterre-Silly autorisant l'utilisation de l'éclairage en compétition de Départemental 6 niveau 2 le samedi 20 avril 2019.

Suite à l'accord entre les deux clubs et s'agissant du Niveau 2, la Commission accepte de fixer cette rencontre le 20/04/19 à 20h à Mouterre-Silly.

Par contre, si cette rencontre n'est toujours pas jouée au 26/05/19, elle sera donnée perdue par pénalité aux deux équipes.

**Match n° 21255421 : Journet (2) È Mazerolles Lussac / Sillars (3) au Niveau 2 poule D du 14/04/19**

Courriel du club de Journet (12/04/19 à 15h30) demandant le report de la rencontre en rubrique au vendredi 19/04/19 à 20h.

La Commission prend note de l'attestation du Maire de Journet autorisant l'utilisation de l'éclairage en compétition de Départemental 6 niveau 2.

Suite à l'accord entre les deux clubs et s'agissant du Niveau 2, la Commission accepte de fixer cette rencontre le 19/04/19 à 20h à Journet.

Par contre, si cette rencontre n'est toujours pas jouée au 26/05/19, elle sera donnée perdue par pénalité aux deux équipes.

**Match n° 21255481 : Valdivienne (3) È Château Larcher (3) en poule F du 14/04/19.**

Courriel du club de Valdivienne (le 14/04/19 à 11h52)

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Valdivienne (3) (sans déplacement de Château Larcher (3)).

Amende de 15 " au club de Valdivienne.



**Match n° 21255482 : Rouillé (3) È Montamisé (3) en poule F du 14/04/19.**

Courriel du club de Montamisé (le 13/04/19 à 18h14)

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Montamisé (3) (sans déplacement).

**CHAMPIONNAT FEMININ**

**Match n° 20737138 : Availles en Châtelleraut (1) È St Romans / Paizay (1) en Départemental 1 du 09/12/18 remis le 28/04/19**

**Match n° 20737065 : Availles en Châtelleraut (1) È Parthenay Viennay / Chatillon (1) en Départemental 1 du 03/02/19 remis le 05/05/19**

**Match n° 20737051 : Availles en Châtelleraut (1) È Fontaine le Comte (1) en Départemental 1 du 28/04/19 remis le 19/05/19**

La Commission autorise les clubs à jouer les rencontres en rubrique, les résultats resteront gelés.

**Dossier classé.**

**COUPE du POITOU**

**Match n° 21388373 : Availles en Châtelleraut (1) È St Cerbouillé (1) du 10/03/19 remis le 14/04/19.**

Courriel du club d'Availles en Châtelleraut (le 09/04/19 à 20h04)

Forfait de l'équipe d'Availles en Châtelleraut (1) (sans déplacement de St Cerbouillé (1)).

L'équipe de St Cerbouillé (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 31" au club d'Availles en Châtelleraut.

**COUPE DU POITOU : 1/4 de FINALE le 12/05/19**

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
16	LA CHAPELLE BATON (1)	D1	MONTMORILLON / FLEURE / VERNON (1)	D1		<b>A</b>
17	LIGUGE (1)	D3 A	CENON SUR VIENNE (1)	D1		<b>B</b>
18	PARTHENAY VIENNAY / CHATILLON (1)	D1	VALDIVIENNE (1)	D2		<b>C</b>
19	ST CERBOUILLE (1)	D1	MIGNE AUXANCES (1)	D1		<b>D</b>

L'équipe de Montmorillon/Fleuré/Vernon participera aux ¼ de finale de la Coupe du Poitou si elle est éliminée du prochain tour de la Coupe Féminine Nouvelle-Aquitaine prévu le 22/04/19.

Les rencontres se déroulent sur le terrain du club premier tiré au sort.

Toutefois,

- si le club tiré au sort en second se situe plus d'une division en dessous du premier club tiré, la rencontre est automatiquement inversée.

- si le club tiré au sort en second est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors du même tour, ce club sera en conséquence le club recevant.

**U17 / U18**

**Match n° 21270761 : Boivre (1) È GJ Foot Sud 86 (2) en Départemental 2 poule A du 09/02/19 remis le 06/04/19.**

Courriel de réserve du club de Boivre (07/04/19 à 21h55)

Reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 33 du 10/04/19 concernant la réserve requalifiée en réclamation.

Réclamation sur la participation au cours des cinq dernières journées de championnat de plus de trois joueurs ayant effectivement joué tout ou partie de plus de dix rencontres en équipe supérieure.

Jugeant en première instance,

Considérant que cette réclamation a été communiquée au GJ Foot Sud 86 lequel n'a pas formulé d'observations.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire non recevable car non conforme au règlement actuel.

**Par ces motifs, dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38" ) seront débités au club de Boivre.

**Dossier classé.**



Pour information : après vérification des feuilles de match de GJ Foot Sud 86 (1) depuis le début de la saison, aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre n'a effectivement joué plus de dix rencontres en équipe supérieure. De plus, lors de la 2<sup>ème</sup> phase, aucun joueur n'a effectivement joué plus de cinq rencontres en équipe supérieure, conformément à la réglementation actuelle.

### CHALLENGE U17 / U18

#### **Match n° 21388599 : Montamisé / Sèvres / Cep (1) È Poitiers 3 cités (1) du 13/04/19**

Courriel de confirmation de réserve du club de Montamisé (13/04/19 à 18h20)

Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs Mathéo LAIMECHE, Omar DRAME, Mohamed SANGARE, Matt HAUDOIRE, Cason SANE, Mavrik BOIREAU, Salif DIARRA, Moise Stéphane DOUMA, Oumar Frédéric OUATTARA, Hamza HAFIDOU, Fode CISSE, Dwain Curtis MAVY, Oussama KERMOUCHE, Ibrahim SOUARE participent à la présente rencontre dans une catégorie d'âge inférieure à celle mentionnée sur sa licence (participation de plus de six joueurs U18)

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification des licences des joueurs composant l'équipe de Poitiers 3 cités (1) que seul un joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique est titulaire d'une licence U 18 donc qualifié pour participer.

Considérant que l'équipe de **Poitiers 3 cités (1) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

**Par ces motifs, dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38" ) seront débités au club de Montamisé.

**Dossier classé.**

### CHALLENGE DANSAC

#### **Match n° 21376784 : GJ 3 Vallées 86 (2) È GJ Val de Vonne (2) au 3<sup>ème</sup> tour poule D du 13/04/19**

Courriel de confirmation de réserve du club de Verrières (15/04/19 à 08h26).

Réserve d'après match posée sur la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de GJ Val de Vonne (2), qui ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve d'après match,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'il y a lieu de la requalifier en réclamation d'après match conformément aux dispositions de l'article 187.1 des RG de la FFF et de la transmettre au club adverse, lequel peut formuler ses observations pour le jeudi 02 mai 2019, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

### RESERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 20694999 : St Julien la Ars (2) . Naintré (3) du 14/04/19 en Départemental 4 poule B.

Match n° 20695395 : ASM (2) - Poitiers Gibauderie (2) du 14/04/19 en Départemental 5 poule A.

Match n° 20695788 : St Maurice Gençay (2) . Bouresse (1) en Départemental 5 poule D.

### DIVERS

#### **Courriels des clubs de Leignes sur Fontaine, Ozon, Poitiers Gibauderie et Savigné :**

Réponses par la messagerie Zimbra.

#### **Courriels des clubs d'ASM, La Roche Posay, Marigny St Léger, Mouterre Silly et Villeneuve :**

Pris note

#### **Courriel de M. MOREAU Pascal :**

Pris note

#### **Courriel du club de Cissé (le 15/04/19 à 15h08) :**

Transmis à la Commission de l'Ethique.

**NON SAISIE DES RESULTATS****Rencontres des 13 et 14/04/19**• **1<sup>er</sup> avertissement :**

**Départemental 6 :** match n° 21255225 : Brion St Secondin (4) . Smarves (2) au Niveau 1 poule E  
match n° 21255360 : Vellèches (1) . Coussay les Bois (3) au Niveau 2 poule B

• **3<sup>ème</sup> avertissement :**

**Départemental 6 :** match n° 21255452 : Charroux Mauprévoir (2) . Savigné (1) au Niveau 2 poule E

**NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISEE****Rencontres des 06 et 07/04/19****Dossiers classés :**

**Départemental 3 :** Match n° 20694463 : Ingrandes (1) . La Pallu (1) en poule A  
Feuille de match papier reçue  
Rapport FMI reçu.

**Départemental 5 :** Match n° 20695519 : Ingrandes (2) . Buxeuil (1) en poule B  
Feuille de match papier reçue  
Rapport FMI reçu.

**Rencontres des 13 et 14/04/19****Dossiers en instance :**

**Départemental 3 :** Match n° 20694735 : Brion St Secondin (2) . Nieuil l'Espoir (2) en poule C  
FMI non parvenue  
Rapport FMI non reçu

**Dossier classé :**

**Départemental 3 :** Match n° 20694467 : Marigny St Léger (1) . Coussay les Bois (1) en poule A  
Courriel du club de Marigny St Léger (14/04/19 à 20h15) signalant un problème de charge de la tablette.

**Départemental 5 :** Match n° 20695659 : Queaux Moussac / Verrières (1) . Jouhet Pindray (1) en poule C  
Rapport FMI reçu.

• **1<sup>er</sup> avertissement :**

**Départemental 2 :** Match n° 20694203 : Naintré (2) . Cenon sur Vienne (1) en poule A  
Aucune récupération de données du match sur la tablette, toutes les transactions ont été effectuées sur le site Web.

**TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI**

Amende de 24"

**Rencontres des 06 et 07/04/19**

Match n° 20695521 : L'Espinasse (1) . Bonneuil Matours / Archigny (2) en Départemental 5 poule B  
le 11/04/19 à 20h27

**Rencontres des 13 et 14/04/19**

Match n° 20694472 : La Pallu (1) . Cernay (1) en Départemental 3 poule A  
le 15/04/19/04/19 à 16h11

**FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES**

Amende de 24" .

**Rencontres des 13 et 14/04/19**

Match n° 21255167 : Ozon (3) . Monthoiron (1) en Départemental 6 Niveau 1 poule C

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : le mercredi 24 avril 2019 à 14h, sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**

**Le secrétaire, François PAIREMAURE**



## COMMISSION FEMININE ET DE FEMINISATION

Réunion du lundi 15 avril 2019  
Procès-verbal n° 6

**Président** : M. Didier DANIEL

**Présents** : Mmes Coralie RENETEAU, Audrey ARTUS, Tiffany DANIEL, Alice AUBOURG, Mrs Laurent LARBALETTE, Thierry GUIGNARD,

**Absentes excusées** : Mmes Maryse MOREAU, Nadège RABOISSON,

**Invitée** : Mme Emeline RIVAUD

### Ordre du jour :

- Préparation de la journée de la femme du 1<sup>er</sup> mai 2019
- Questions diverses

### Validation du dernier P.V.

La commission valide le PV n° 05 du 11.03.2019

### Préparation de la journée de la femme du 1er mai 2019

**Présence exceptionnelle du Président et des membres du Conseil d'Administration du SO CHATELLERAULT. Tous nos remerciements au SOC, à son président et à Coralie pour leur sympathique accueil et l'organisation de cette réunion en leurs locaux.**

- La "journée de la femme" se déroulera comme prévu le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019 à CHATELLERAULT.
- Des tournois à 8 sont proposés aux catégories U11-U13F, U14-U17F et Sénior F. Le rendez-vous est fixé à 9h00. Début des matchs à 10h00.
- Chaque club a été convié par la messagerie officielle "Zimbra" à inscrire son / ses équipes via "Footclub", à hauteur d'une équipe engagée en championnat = une équipe engageable au tournoi. Des mails et SMS ont été également envoyés aux responsables d'équipe.

Voir la liste des équipes engagées :

- 15 équipes Sénior
- 16 équipes U14-U17F
- 14 équipes U11-U13F

SENIORS	U14U17F	U11U13F
A.S.M. 1	A.S.M. 1	A.S.M. 1
Buxerolles/Poit Asac 1	Cenon/Vienne 1	Availles Chat 1
Cenon S/Vienne 1	Châtellerault SO 1	Buxerolles 1
Châtell S.O.C 1	E.S. La Pallu 1	C.S. Dissay 1
Dissay 1	Espe. Availles En Ch 1	Cenon S/Vienne 1
Jaunay Clan Us 1	G.J. Avenir 86 1	Châtellerault So 1
La Ligugéenne 1	La Chapelle Bâton Us 1	E.S. La Pallu 1
Lusignan Usm 1	Ligugé/Fontaine 1	Jaunay Clan Us 1
Montmorillon/Fle/Ver 2	Loudun Fc 1	La Chapelle Bâton Us 2
Montmorillon/Fle/Ver 1	Lusignan Usm 1	Lusignan 1
Nouaillé 1	Montmorillon 1	Montmorillon 1
Poitiers 3 Cités Es 1	Montmorillon 2	Neuville 1
Poitiers 3 Cités Es 2	Neuville 1	Poitiers 3cit 1
Vivonne/Latillé 1	Poitiers 3cit 1	Poitiers Asac 1
Vouneuil/Sen-St Sauv 1	Poitiers Asac 1	
	Poitiers Stade Fc 1	
	U.S. Jaunay Clan 1	



A leur arrivée, les responsables d'équipe seront invités à se présenter à l'accueil et déposer une feuille de licences. Ainsi, nous pourrons avoir une vue exacte sur la participation.

- Les U6U10F sont conviées à un plateau EFF : RDV à 12h30 - début à 13h15.  
Ce plateau se déroulera durant la pause déjeuner des autres catégories, sur le terrain d'honneur, pour que les plus petites évoluent devant le plus grand nombre.  
Toutes les jeunes footballeuses, y compris celles évoluant en mixité dans leurs clubs, sont attendues.
- A 14h00, arrivée des officiels.
- A compter de 14h15, les lauréates du Challenge de la Féminisation se verront remettre des récompenses.  
Remise également des trophées aux vainqueurs du championnat féminin de futsal de janvier 2019 et remise des Label EFF
- A 17h00, fin des tournois, collation en commun.
- Sont abordés les sujets suivants : parking, arbitrage, buts mobiles, présence des membres d'autres commissions, car podium de la LFNA, animation micro, communication, feuilles de matchs et évaluation du nombre de personnes présentes sur le site, infirmerie ...

### QUESTIONS DIVERSES

- Discussion au sujet du forfait déclaré de l'équipe de Availles en Châtellerault
- Discussion au sujet du match d'ouverture de la coupe du Monde Féminine
- Discussion au sujet de la mise en place des nouvelles catégories prévue à compter de la saison 2020/2021

La prochaine réunion de la Commission est prévue le lundi 13 mai à 18h30, dans un lieu qui reste à déterminer.

Le Président de la Commission Féminine et de Féminisation



## INFORMATIONS DIVERSES



### COUPE DU MONDE FEMININE DE LA FIFA FRANCE 2019

Le District de la Vienne de Football et sa Commission Féminine et Féminisation proposent aux dirigeantes du District de la Vienne de Football **25 places** pour la cérémonie et le match d'ouverture de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA qui aura lieu le vendredi 7 juin 2019 à Paris.

**Seul prérequis : être licenciée dirigeante depuis plus de 5 ans.**

### BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

N° de licence : .....

Club actuel : .....

Dirigeante depuis la saison : .....

Parcours de dirigeante (missions) / Motivation de la demande :

.....

.....

.....

.....

.....

.....



### Observations :

- Une participation de 20€ sera demandée à chaque personne inscrite.
- Les personnes qui s'inscrivent doivent s'assurer de leur disponibilité le vendredi 7 juin toute la journée (l'heure de départ vous sera communiquée ultérieurement).
- Si le District reçoit plus de 25 demandes, un tirage au sort sera effectué.

Fait à : .....

le : .....

Signature :

Cachet du club :

**Document à retourner au District de la Vienne de Football avant le vendredi 03 mai 2019**





## DEMANDE DE TROPHEE du DISTRICT

(joueur(euse)s et / ou dirigeant(e)s méritant(e)s)

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée « joueur (se) » et une demande de trophée « dirigeant(e) » par club

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

N° de licence : ..... Club actuel : .....

**Catégorie :**     joueur (se)                       dirigeant(e)

**Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football en qualité de bénévole** (en précisant les années) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Motivation de la demande :**

.....

.....

.....

.....

Fait à : ..... le : .....

Signature :

Cachet du club :

*Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.*

**Document à retourner au District de la Vienne de Football avant le lundi 29 avril 2019**

**La remise des trophées est effectuée lors de l'Assemblée Générale Financière**



## Convocation Détection U14G – Stage 3

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, et suite aux rassemblements organisés pendant les vacances scolaires de Février, les membres de la Commission Technique 86 et le C.T.D organisent des « C.P.S » à destination d'environ 80 jeunes joueurs nés en 2005 sur 2 sites les 19 et 20 Avril à Verrières (Secteur Sud) et les 23 et 24 Avril à Naintré (Secteur Nord).

Merci de consulter la convocation officielle jointe et d'avertir au plus vite les jeunes joueurs concernés.

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2018/2019

### Centres Perfectionnement Sportif U14 Garçons



#### CONVOCAION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, et suite aux rassemblements organisés pendant les vacances scolaires de Février, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination d'environ 80 jeunes joueurs nés en 2005 comme suit :

**Secteur « SUD »  
Vendredi 19 et Samedi 20 Avril 2019 à VERRIERES**

**Secteur « NORD »  
Mardi 23 et Mercredi 24 Avril 2019 à NAINTRE**

- STAGES organisés sur 2 jours de 9h30 à 17h
- Restauration prise en charge par le District 86 pour tous les joueurs et l'encadrement.

#### Objectifs des « C.P.S » :

- o Valoriser le comportement et les compétences des joueurs
- o Sensibiliser les joueurs aux valeurs éducatives fédérales
- o Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacun au contact des autres
- o Profiter des séances et des conseils avisés
- o Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- o Préparer les joueurs aux détections futures (saison 2019/2020)

#### Pour ces rassemblements, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'un ballon (taille 5)
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94  
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique 86)



**MARDI 23 et MERCREDI 24 AVRIL 2019**  
**de 9h30 à 17h à NAINTRE**  
**complexe sportif René Andrault - rue Jacques Duclos - 86530**

**Liste des 39 joueurs (14 clubs) convoqués pour ce stage :**

AVAILLES-EN-CHÂT :	TRANCHAND Nolann
ASM/3 Moutiers/NordV/Samm. :	GIRARDIN Célian
BOIVRE Sporting Club/LATILLE :	FERGEAULT Maxence, MATHIEU Victor
CHÂTELLERAULT S.O.C :	CONSTANT Timaël, KERZAZI Nadir, LEGER Arthur, PENAULT Swan, <b>SALMERON Luigi</b> , BRECHET Maël, HENIN Enzo
G.J AVENIR 86 :	DOUTEAU Julien, LAFUIE Ruben, PIPALA Enzo
G.J VALVERT/DISSAY :	BERCY Simon, LAURENT Baptiste, STEBLESKI Mathis, VARANNE Arthur, <b>WALOSZCZYK Antoine</b>
JAUNAY-CLAN :	GRANET Sam
LOUDUN :	AUBERGEON Mathéo, FOUQUETEAU Tom, <b>HAY Clément</b> , PROUST Noah, DUVAL Théo
MIGNE AUXANCES :	DJEDOU Bilal, GOUINEAU Nathan, CHARREAU Esteban
NAINTRE :	<b>LEMAITRE Axel</b> , PELLETIER Melvyn
POIT. ASAC/POIT.ST ELOI :	<b>CONTEH Séni</b> , DIABY Mamadou, ROUCHIER JALLET Nolann, SANKHON Falilou
QUINÇAY/BERUGES/V.BIARD :	GROSJEAN Nicolas
VOUILLE :	CAILLAULT Jules, RAMBAULT Léandre, SECHER Tom
VOUNEUIL/VIENNE :	BLET CAILLAUD Sullivan

**Encadrement assuré par la Commission Technique Départementale, membres du Pôle P.P.F :**  
**MM. Arnaud FAVRELIÈRE, Christian SAVIGNY, Luis DA SILVA, Eric MAIOROFF et Jacques DANTAN**

**EN GRAS, les Gardiens de But convoqués**

Liste mise à jour le 15 Avril 2019.



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

**AUTORISATION PARENTALE**

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

---

demeurant à :

---

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL  
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- A PARTICIPER pour la saison 2018-2019 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- J'AUTORISE le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- JE CERTIFIE que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
  
- J'AUTORISE également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

---

Le :

---

Signature :

---

**ATTENTION :****ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL  
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –  
Mail : [DISTRICT@FOOT86.FFF.FR](mailto:DISTRICT@FOOT86.FFF.FR) – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

## FUTNET (Tennis-Ballon) U15/U17, G et F FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM DE L'EQUIPE : .....

	NOM	PRENOM	N° LICENCE*	CLUB
Joueur 1				
Joueur 2				
Joueur 3				

\*Obligatoire

Nom du CAPITAINE et adresse mail \*:

.....

	14h – 17h30	Choix du lieu Mettre une X
<b>Loudun</b> (Terrain <u>synthétique</u> , Rue du stade 86200 Loudun, 12 équipes)	Mardi 23 avril	
<b>Bonnes</b> (Terrain <u>herbe</u> , Rue du Pied Martin 86300 Bonnes, 12 éq.)	Mardi 23 avril	
<b>Civray</b> (Terrain <u>tennis</u> , 38 avenue Maurice Bailly 86400 Civray, 12 éq.)	Mardi 23 avril	
<b>Poitiers</b> (Terrain de <u>tennis</u> , 26 rue des 2 Communes 86000 Poitiers, 12 éq.)	Mardi 23 avril	
<b>Naintré</b> (Terrain de <u>tennis</u> , 7 rue Anatole France 86530 Naintré, 12 éq.)		Jeudi 25 avril
<b>Montmorillon</b> (Terrain de <u>tennis</u> , 3 rue des Tennis 86500 Montmorillon 12 éq.)		Jeudi 25 avril



En fonction de votre lieu de pratique et de la surface de jeu,  
**Merci de prévoir des chaussures adaptées.**  
**Herbe et Synthétique = moulés, Tennis = baskets**

En inscrivant votre équipe, vous vous engagez à respecter le règlement de la compétition (disponible sur [www.foot86.fffr](http://www.foot86.fffr)) et, en cas de qualification, à être présent le jour de la Finale (1<sup>er</sup> juin à Bonneuil-Matours), avec les même joueurs.

L'engagement de l'équipe sur le lieu de compétition sera validé sous réserve des places disponibles.

Les informations, résultats et convocations concernant cette compétition seront disponibles sur [www.foot86.fffr](http://www.foot86.fffr).

Document à retourner au siège du District ([district@foot86.fffr](mailto:district@foot86.fffr))

**TRES RAPIDEMENT**



De U6 à seniors

1er  
MAI  
2019

#toutes  
ensemble

Journée de la femme

Stade de la Montée Rouge - Châtelleraut  
accueil des joueuses dès 9h00

Restauration  
Buvette  
Sur place



GRAND  
CHÂTELLERAUT  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

